

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CONCEPT ET TRADITION

Société Anonyme au capital de 230 000 €
Siège social : 76, rue de la pompe – 75116 PARIS
379 771 439 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Les actionnaires de la société CONCEPT ET TRADITION sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le **mardi 30 septembre 2014 à 17 heures** au siège de la société – 76, rue de la Pompe – 75116 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 à L225-42 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes ;
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Questions diverses s'il y a lieu.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété de titres intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à CACEIS Corporate Trust, Service des Assemblées, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation parvenus via l'intermédiaire financier à la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes tenus par la Société.

Le Président Directeur Général